



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

association Alcool Assistance La Croix d'or

Question écrite n° 87837

Texte de la question

Mme Nadine Morano attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation de l'association Alcool Assistance. Cette association, reconnue d'utilité publique, s'occupe de l'aide et de l'accompagnement des personnes souffrant d'alcoolisme et participe à la prévention contre la consommation dans les quartiers sensibles. Se basant sur les chiffres particulièrement alarmants des effets de l'alcool dans notre pays (5 décès par jour, 34 % des accidents mortels), l'association demande que la lutte contre ce fléau soit reconnue grande cause nationale. Par ailleurs, ses représentants s'inquiètent de l'évolution des subventions qui leur sont allouées au titre notamment de la formation des bénévoles. Ils estiment que cette aide, de 0,70 euro par an et par personne, est insuffisante pour poursuivre avec efficacité l'action de cette association. Elle souhaite connaître sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

La Loi de finances pour 2006 a transféré une partie des crédits du programme « Santé Publique et Prévention » de la Direction générale de la santé vers le programme « drogue et toxicomanie » géré par la Mission de lutte contre les Drogues et la Toxicomanie. Depuis l'adoption de ces mesures, les possibilités de financement des associations d'entraide relèvent uniquement du programme drogues et toxicomanie, dont le responsable, le Président de la MILDT, est le seul à même d'accorder une subvention. Concernant l'association Alcool Assistance - la Croix d'or, le ministre de la santé et des solidarités, particulièrement attentif à l'action très positive que mènent ces associations et afin de les soutenir dans leurs démarches, est intervenu auprès du président de la MILDT pour qu'il prenne en compte leurs sollicitations.

Données clés

Auteur : [Mme Nadine Morano](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87837

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 2006, page 2345

Réponse publiée le : 3 octobre 2006, page 10417